

PRELEVEMENT SUR LA RESSOURCE EN
EAU (SOUTERRAINE OU SUPERFICIELLE)

**DECLARATION DE REMISE A NEUF
DU COMPTEUR**

Article 4 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011
publié au JO du 24 décembre 2011

Site :

N° Payeur :

Pour que cette déclaration soit prise en compte, vous devez joindre :
la facture d'achat du nouveau compteur ou du nouveau mécanisme ou le rapport de diagnostic du compteur

CARACTERISTIQUES DE L'ANCIEN COMPTEUR :

Numéro du dispositif :

Numéro de compteur :

Marque du compteur :

A changer avant le :

Type :

Coefficient de lecture :

Date de Dépose :

Index de Dépose :

CARACTERISTIQUES DU NOUVEAU COMPTEUR

Numéro de compteur :

Marque du compteur :

Type de compteur :

- Compteur de Vitesse à Hélice axiale
- Compteur de Vitesse à Turbine
- Compteur Volumétrique à Piston
- Débitmètre

- Compteur de Vitesse à Hélice Verticale
- Compteur de Vitesse Annulaire
- Compteur tangentiel
- Autre, à préciser :

Calibre :

Coefficient de Lecture :

Date d'installation :

Index de Pose :

DECLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné _____ représentant : _____
Déclare sur l'honneur que l'installation de comptage réalisée ci-dessus, respecte les normes en
vigueur et les règles de l'art définies par le constructeur telles que prévues par l'arrêté ministériel du
19 décembre 2011.

Le /...../20..... à

Signature :